Accusé de réception en préfecture
02B-212002513-20201207-DEL071220-6-DE
Date de télétransmission : 10/12/2020
Date de réception préfecture : 10/12/2020

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
ARRONDISSEMENT DE CORTE ET CANTON DE FIUMORBO-CASTELLO
COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBO

Délibération n° 2020/6

Extrait du Registre Des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de PRUNELLI DI FIUMORBO

Séance du 07 DECEMBRE 2020
Convocation en date du 30 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le sept décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au réfectoire de l'école d'Abbazia à huis clos, sous la présidence de Monsieur André ROCCHI - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Présents : ROCCHI André ; FILIPPINI Marie-Laure ; SANTONI Marie-Josée ; FRATICELLI Jean-Jacques ; ANDREANI Agnulina ; GUIDICELLI Sébastien ; SUSINI Vincent ; DAMIANI-CHIODI Anne-Marie ; FRANCISCI Lisa ; OTTOMANI Jean-François ; COLOMBANI Victoria ; PAOLI Franck ; MURGIA Sandrine ; BARBONI Toussaint ; MICAELLI Marie-Luce ; ANGELI Filippu Antone ; ELEGANTINI Muriele ; GAMBOTTI Marie-Pierre ; FABRE-ACHILLI Nadine ; PAOLI Jules François ; SALDANA Esteban ; VILLARD-ANGELI Dominique ; FARENC Nicole ; POLINI André.

Procurations : Monsieur PAOLI Christian à Monsieur FRATICELLI Jean-Jacques
Monsieur PIERI Pierre-Louis à Monsieur SUSINI Vincent
Monsieur PIREDDA Albert à Monsieur SALDANA Esteban

Secrétaire : Madame FRANCISCI Lisa

Domaine : Institution et vie politique

Sous-Domaine : Fonctionnement des assemblées

Objet : Adoption du Règlement Intérieur du Conseil Municipal.

Intervenant (s) : Monsieur André ROCCHI – Monsieur Jean-Jacques FRATICELLI – Monsieur Sébastien GUIDICELLI – Madame Dominique VILLARD-ANGELI

Vote pour : 27
Vote contre : 0
Abstention : 0

Affichage en date du : 10 Décembre 2020

Conformément à l'Article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que dans les Communes de 3 500 habitants et plus le Conseil Municipal établit son règlement

Accusé de réception en préfecture
02B-212002513-20201207-DEL071220-6-DE
Date de télétransmission : 10/12/2020
Date de réception préfecture : 10/12/2020

intérieur dans les six mois qui suivent son installation, Monsieur le Maire demande au Conseil d'adopter le règlement intérieur tel qu'il lui est soumis.

Le Conseil après en avoir délibéré :

- ADOPTE le règlement intérieur tel que présenté par Monsieur le Maire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme

Pour le Maire
et par délégation
Le 1er Adjoint au Maire

PRUNELLI DI FIUM'ORBU
HAUTE-CORSE

Christian PAOLI